



IBPT

## INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'IBPT publie une étude de comparaison des prix des produits de télécommunications pour les petites entreprises

**Bruxelles, 2 août 2017 – L'IBPT publie pour la quatrième fois depuis 2014 une étude comparant les prix des produits de télécommunications pour les petites entreprises<sup>1</sup> en Belgique à ceux pratiqués dans les pays voisins. Les entreprises ayant une faible consommation de services de télécommunications se heurtent dans notre pays à des coûts relativement élevés. Les professionnels ayant une utilisation intensive des services mobiles se situent plutôt dans la moyenne au niveau des coûts. Plus l'utilisation de la téléphonie fixe augmente, plus la position concurrentielle de la Belgique s'améliore. La position de la Belgique dans le classement des pays s'est améliorée par rapport à 2016 pour la plupart des types d'entreprises examinés. En revanche, le coût total des communications a bel et bien augmenté pour l'entreprise individuelle locale (du type boulangerie, boucherie) et le point de vente<sup>2</sup>.**

L'étude compare les prix de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile ainsi que de l'Internet fixe et de l'Internet mobile pour huit profils d'entreprises représentatifs de l'utilisation des télécommunications des entreprises en Belgique. Le public cible de l'étude se limite aux petites entreprises. Seuls les tarifs figurant sur les sites Internet des opérateurs sont pris en considération. Les grands clients professionnels, qui ont généralement recours à des offres sur mesure, ne sont pas visés par cette étude.

Les résultats de cette étude se limitent donc à un segment de l'ensemble du marché des entreprises. Il n'est donc pas possible de tirer des conclusions générales concernant les niveaux des prix pour l'ensemble du marché des entreprises sur la base de cette étude.

Pour les types d'entreprises comptant entre 10 et 50 utilisateurs des télécommunications ayant une consommation élevée de la téléphonie fixe, le résultat de la Belgique s'est considérablement amélioré du fait de la révision des prix pour la téléphonie fixe par l'un des principaux opérateurs belges (plus précisément du fait de l'introduction de packs d'appels<sup>3</sup> concurrentiels), ce qui a entraîné une forte diminution des coûts pour ce service et donc aussi du coût total des télécommunications. Ce meilleur classement est également une conséquence de l'augmentation considérable des coûts aux Pays-Bas, du fait que l'un des principaux opérateurs n'offre plus de packs d'appels avantageux. Les coûts associés à une utilisation faible à moyenne de la téléphonie fixe sont restés stables en Belgique.

Les prix de l'Internet fixe n'ont en moyenne pas beaucoup évolué. L'on a observé de légères augmentations des prix en Belgique, mais cela vaut aussi pour la plupart des autres pays. Lorsque l'on considère les types d'entreprises comptant plusieurs utilisateurs, pour lesquels seuls les plans

<sup>1</sup> Les entreprises individuelles et les entreprises comptant maximum 50 utilisateurs des télécommunications.

<sup>2</sup> Pour le type de résultats « moyenne des trois opérateurs les moins chers ».

<sup>3</sup> Un forfait d'appels consiste en une certaine quantité de minutes d'appel qui peuvent être consommées par mois (facturées selon un tarif fixe déterminé). Lorsque l'on dépasse le volume de ce forfait, on paye plus que le tarif précédemment déterminé. On parle également de forfait si en lieu et place des minutes d'appel, on considère un montant mensuel de redevance.

tarifaires professionnels ont été pris en considération, la Belgique occupe (tout comme l'année passée) l'avant-dernière place du classement. C'est en France que les plans tarifaires professionnels pour la large bande sont les plus chers, alors que ce pays se profile comme étant nettement concurrentiel sur le marché résidentiel.

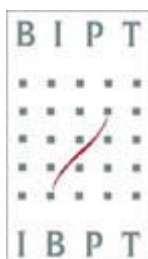
Le coût total de la téléphonie mobile (y compris les coûts pour le trafic de données sur les smartphones) a diminué en Belgique. Cela est principalement dû à l'augmentation des volumes de données autorisés qui n'a généralement pas été accompagnée d'augmentations tarifaires significatives. Par rapport à 2016, l'offre mobile correspond désormais davantage à la consommation de données actuelle (en hausse). Cela entraîne une diminution des coûts, étant donné qu'une offre de téléphonie mobile moins chère que l'année passée peut répondre aux besoins de l'utilisateur. Cela a un impact sur les résultats de tous les types d'entreprises, mais ceci est plus remarquable dans le cas de la Belgique pour les types d'entreprises qui ont un usage particulièrement intensif de la téléphonie mobile, qui est moyen cette année.

En ce qui concerne l'Internet mobile (trafic de données via les dongles et tablettes), quelques réductions de prix assez substantielles ont été observées en Belgique et, bien que l'Internet mobile ne représente qu'une proportion relativement faible du coût total pour la plupart des entreprises, celles-ci ont contribué à faire baisser le coût total des communications.

Pour les entreprises individuelles, l'on tient compte à la fois des services individuels et des services multiplay groupés<sup>4</sup>. Pour ces types d'entreprises, les opérateurs belges offrent généralement des prix compétitifs pour les services individuels. Le multiplay ne représente toutefois jamais l'option la moins chère en Belgique. En revanche, dans les pays voisins, une combinaison incluant le multiplay constitue souvent l'option la moins chère. L'étude met également en lumière les coûts de deux « types d'offres conjointes pures », à savoir une offre double play comprenant l'Internet fixe et la téléphonie fixe et une offre triple play. Tout comme l'année passée, la Belgique se positionne ici comme le pays le plus cher du classement.

Les observations réalisées dans le cadre de cette étude se basent uniquement sur des éléments liés au prix et ne tiennent pas compte des différences qui peuvent exister entre les pays de l'étude sur le plan qualitatif. En ce qui concerne la « vitesse offerte sur les réseaux fixes », il est par exemple important de noter que les services pour lesquels la vitesse annoncée est supérieure ne sont pas toujours disponibles pour tous les clients dans chaque pays, alors qu'en Belgique la large bande NGA (Next Generation Access) est largement disponible.

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter :



**Jimmy Smedts**

Woordvoerder / Porte-parole

f : +32 2 226 88 22, m : +32 478 63 91 82

IBPT - Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35 - 1030 Bruxelles - Belgique

[www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)



---

<sup>4</sup> Le multiplay comprend une offre groupée de deux services de communications ou plus auxquels des services individuels supplémentaires peuvent être ajoutés lorsque l'offre groupée ne couvre pas tous les besoins de l'entreprise. Un résultat multiplay peut comporter des offres de différents opérateurs, par exemple un double play comprenant la large bande fixe et la téléphonie fixe fournies par l'opérateur X, un service individuel pour la téléphonie mobile fourni par l'opérateur Y et un service large bande mobile individuel fourni par l'opérateur Z.